



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

68^e séance plénière

Jeudi 29 novembre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Rapports de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Première Commission au titre des points 64 à 84 de l'ordre du jour.

J'invite le Rapporteur de la Première Commission, M. Sylvester Ekundayo Rowe, de la Sierra Leone, à présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Rowe (Sierra Leone), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 64 à 84 de l'ordre du jour. Ces rapports sont contenus dans les documents A/56/526 à A/56/546.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'en réponse à son appel, la Première Commission a pleinement utilisé les ressources existantes et qu'elle a pu achever ses travaux à la présente session en quatre semaines et demie – soit trois jours plus tôt que prévu initialement – et en 24 séances officielles. Les travaux de la Commission à la présente session peuvent être qualifiés d'aisés sur le plan procédural et de constructifs sur le fond.

La Première Commission a été saisie de 45 projets de résolution et de six projets de décision

sur différents points concernant le désarmement et des points connexes de sécurité internationale. Un projet de résolution a été par la suite retiré. Un nombre total de 45 projets de résolution et de six projets de décision ont été adoptés soit environ 75 % d'entre eux, sans vote. Comme aux sessions précédentes, les questions centrales relatives aux armes nucléaires et aux armes classiques, y compris les mines terrestres antipersonnel, ont été examinées. Vingt-six des projets de résolution et des décisions adoptés étaient consacrés à ces problèmes centraux.

Les calendriers du désarmement pour 2000 et 2001 ont été chargés. On peut dire sans crainte d'exagérer que deux conférences ainsi que leur déclaration finale ou programme d'action, ont clairement dominé les délibérations de l'ordre du jour sur le désarmement international. Il s'agit de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en 2001. D'autre part, les attaques terroristes du 11 septembre ont eu des retombées importantes aussi bien sur l'atmosphère que sur la teneur des débats. Cette situation a donné une nouvelle dimension au désarmement et à la sécurité internationale. « Nouvel engagement collectif », « nouvel esprit de réalisme », « nouvelle approche de la sécurité internationale », « nouveau coup de fouet », « nouvel élan »,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



« redynamiser, revitaliser et galvaniser nos efforts concertés », telles sont certaines des expressions qui sont revenues pendant tout le débat général de la Commission. On constate un sentiment d'urgence renouvelé et une volonté de coopérer, peut-être beaucoup plus nette que jamais auparavant, dans le traitement de toutes les questions de désarmement et questions connexes non réglées.

Les délégations se sont félicitées des résultats de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En revanche, elles ont également souligné la préoccupation croissante des peuples du monde face aux dangers posés par les stocks d'armes existants, en particulier d'armes de destruction massive.

La nécessité urgente d'adopter une démarche plus pragmatique face à ce phénomène est apparue clairement dans les débats sur tout l'éventail des armes nucléaires. Les États Membres se sont concentrés en particulier sur les aspects de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire qu'ils estiment prioritaires pour l'avenir immédiat. À cet égard, les délégations ont accordé une attention particulière aux nouveaux efforts nécessaires pour réduire les armes nucléaires. Elles ont noté que dans l'atmosphère ambiante d'espoir et d'attente accrue qui a suivi la conclusion de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP et au lendemain du 11 septembre, il est encore plus important de considérer d'un regard neuf le désarmement nucléaire en général, en vue d'adopter de nouvelles approches hardies et novatrices.

Ici, la trame théorique – le réexamen fondamental des doctrines stratégiques et des dispositifs militaires en usage, notamment – comme les mesures pratiques permettant d'empêcher les armes de tomber entre les mains de terroristes, sont clairement apparues.

Ces préoccupations ont été reprises dans un certain nombre de projets de résolution, dont les projets sur la conclusion d'une convention interdisant le recours aux armes nucléaires; sur la réduction du danger nucléaire; sur l'élimination totale des armes nucléaires et sur le désarmement nucléaire. En outre, la proposition du Secrétaire général tendant à organiser une conférence internationale sur le danger nucléaire, qui figure dans le Rapport du Millénaire, a aussi été chaleureusement accueillie.

Les projets de résolution intitulés « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale »; « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient »; « Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) »; et « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » apportent un appui constant aux zones exemptes d'armes nucléaires existantes. Il y a également eu des appels à la création de nouvelles zones, comme mesure conduisant à un monde sans armes nucléaires.

Les États Membres ont également exprimé l'espoir de voir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment dans le cadre de la prochaine conférence d'examen des États parties au Traité.

La majorité des délégations ont parlé d'occasions perdues dans le cadre de la Conférence du désarmement. En particulier, les États Membres ont exprimé leur déception face à l'incapacité de la Conférence d'aborder les questions nucléaires en 2001 en mettant en place des comités spéciaux chargés de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et des garanties de sécurité à l'attention des États non dotés d'armes nucléaires. La nécessité de nouvelles négociations visant spécifiquement la conclusion d'arrangements internationaux efficaces sous la forme d'un instrument juridiquement contraignant dans ces deux domaines est restée au premier plan du dialogue sur les questions de sécurité à la session de cette année.

Cependant, malgré la déception ressentie face à l'impasse actuelle dans les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, de nombreux États ont exprimé l'espoir que cette question serait réglée dans de nouvelles circonstances plus propices. Ainsi, la route sera tracée vers la création éventuelle du comité spécial par la Conférence, en vue d'entamer les négociations proprement dites l'an prochain.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, un large appui avait été exprimé en faveur de mesures visant à appliquer la Convention sur les armes chimiques. Par ailleurs, les États étaient manifestement déçus de l'incapacité de parvenir à un accord dans les derniers stades des négociations sur le

protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Toutefois, ils ont continué d'espérer dans l'attente de la proche Conférence d'examen qui, entre autres choses, abordera également cette question.

La Première Commission a mis l'accent une fois de plus sur la nécessité de préserver et de renforcer les systèmes de défense antimissile, en particulier le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, pierre angulaire de la stabilité stratégique mondiale. Dans ce contexte, on a dûment mis l'accent sur la question de la prévention de la prolifération des technologies de missiles et de l'universalisation du régime de maîtrise des technologies balistiques existantes.

Les délibérations de la Commission montrent que tout en conservant ses aspects traditionnels, le désarmement classique a atteint une nouvelle dimension, qui exige des mesures urgentes et décisives, sur le problème des armes légères en particulier. Le projet de résolution qui fait suite au succès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a reçu un large soutien. Les orateurs ont appelé tous les États à appliquer le Programme d'action adopté par la Conférence. Le projet de résolution demande à l'Assemblée de convoquer une conférence pour examiner l'application de ce document.

Avant de terminer, je voudrais une fois de plus revenir sur les tristes événements du 11 septembre et leur impact sur les travaux de la Première Commission à la présente session. La Commission a examiné et adopté par consensus un projet de résolution présenté par son Président, l'Ambassadeur André Erdös, intitulé « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme ». Ce projet de résolution a signifié l'accord général de la Commission quant au fait que les nouveaux défis que la communauté internationale doit relever dans les domaines, notamment, du désarmement et de la non-prolifération, de la sécurité internationale et du terrorisme international exigent une riposte commune. En outre, il a réaffirmé que les menaces mondiales à la paix et à la sécurité internationales ne pouvaient être effectivement surmontées que par une coopération multilatérale concertée.

Je voudrais maintenant passer brièvement aux rapports de la Première Commission et attirer

l'attention de l'Assemblée sur certaines additions, ainsi que certaines erreurs techniques qui apparaissent dans les documents suivants.

Dans le document A/56/540, sur le point 78 de l'ordre du jour, page 2, après le titre « II. Examen du projet de résolution A/C.1/56/L.43 », un astérisque devrait être ajouté après la cote de document L.43. Dans le document A/56/544 sur le point 82 de l'ordre du jour, page 1, à la deuxième ligne du paragraphe 5, les mots « auxquels se sont joints par la suite la Mongolie et l'Uruguay » ainsi que les virgules qui les encadrent, doivent être supprimés.

S'agissant du point 68 de l'ordre du jour, au document A/56/530, page 2, à la fin du paragraphe 5, veuillez ajouter la phrase suivante : « Les États-Unis d'Amérique se sont ultérieurement portés coauteurs du projet de résolution ».

Enfin, s'agissant du point 75 de l'ordre du jour, au document A/56/537, page 5, le dernier mot du titre du projet de résolution A devrait être « Afrique ».

Je voudrais aussi attirer l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre d'erreurs que je qualifierais de rédactionnelles, qui devront être corrigées dans certains des rapports. Afin de gagner du temps, nous n'allons pas les aborder en séance plénière ce matin. Nous allons plutôt demander au Secrétariat de faire les corrections nécessaires au moment opportun.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le texte d'un document d'information, qui a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques sous la cote A/C.1/56/INF/3*, et distribué à tous les membres ce matin. Ce document, comme vous le savez, a été mis à la disposition des membres par le Secrétariat, suivant la pratique établie, uniquement pour faciliter la référence.

Je voudrais rendre un hommage fort mérité à toutes les délégations pour leur participation active aux travaux de la Première Commission et pour leur esprit de coopération dans la recherche commune d'un monde plus sûr. Je voudrais exprimer ma reconnaissance toute particulière au Président de la Première Commission, l'Ambassadeur André Erdös, qui, grâce à ses connaissances approfondies du désarmement et des questions de sécurité

internationales, a mené à bien les travaux de la Commission.

Je voudrais aussi, au nom de la Commission et en mon nom personnel, exprimer notre sincère reconnaissance au Vice-Président de la Commission, l'Ambassadeur Milos Alcalay, du Venezuela, à M. Stéphane De Loecker, de la Belgique, et à M. Lee Kie-cheon, de la République de Corée pour leur précieuse contribution aux travaux de la Commission.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et à M. Chen Jian, Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, pour la façon dont ils ont dirigé le personnel du Secrétariat qui a fourni une aide inestimable au Bureau et à la Commission dans leur ensemble.

En outre, je remercie tout spécialement le Secrétaire, M. Mohammad Sattar, qui est revenu à la Première Commission après trois années d'absence et à qui nous souhaitons chaleureusement la bienvenue. Son expérience et sa compétence ont sensiblement contribué au succès des travaux de la Commission.

Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à M. Timur Alasaniya, M. Saijin Zhang, Mme Olga Sukovic et à d'autres fonctionnaires du Secrétariat qui ont apporté une aide précieuse à la Commission.

Après ces observations, je présente à l'Assemblée pour examen et adoption les rapports de la Première Commission, publiés sous les cotes A/56/526 à A/56/546.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite en vertu de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations relatives aux recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées durant les séances de la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue de ce qui suit :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière que l'a fait la Première Commission, sauf notification contraire à l'avance. Cela signifie que si l'on a procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations que la Première Commission a adoptées sans les mettre aux voix.

Point 64 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/56/526)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de résolution s'intitule « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ».

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/14).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 65 de l'ordre du jour**La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification****Rapport de la Première Commission (A/56/527)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/15).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour**Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix****Rapport de la Première Commission (A/56/528)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan,

Kenya, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

Par 110 voix contre 3, avec 41 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/16).

[La délégation du Koweït a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour**Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique****Rapport de la Première Commission (A/56/529)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/17).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 68 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission (A/56/530)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/18).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour

Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/56/533)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/19).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/56/531)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée,

République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Paraguay, République de Corée, Samoa, Tonga, Turkménistan, Ukraine, Uruguay.

Par 92 voix contre 46, avec 17 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/20).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/56/532)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/21).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 71 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/56/534)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan,

Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

Par 105 voix contre zéro, avec 54 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/22).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/56/535)

Le Président intérimaire (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan,

Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bruni Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Géorgie, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 156 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/23).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 73 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/56/536)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 23 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 73 de son rapport et de 3 projets de décision recommandés par la Première Commission au paragraphe 74 de ce même rapport.

À cet égard, je voudrais informer les membres que la suite à donner au projet de résolution U est renvoyée à une date ultérieure afin de permettre l'examen des incidences sur le budget-programme par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution dès que le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution sera disponible.

Je vais maintenant mettre les 22 autres projets de résolution et les trois projets de décision aux voix un par un. Après que toutes les décisions auront été prises, les représentants auront à nouveau la possibilité de prendre la parole au titre des explications de vote.

Afin d'éviter toute confusion, je tiens à réaffirmer que je vais maintenant saisir l'Assemblée des projets de résolution « A » à « T » et « V » à « W », ainsi que des projets de décision I à III, qui figurent respectivement aux paragraphes 73 et 74, dans la section III du rapport, intitulée « Recommandations de la Première Commission ».

Les délégations pourraient-elles passer au paragraphe 73 de la section III qui contient les projets de résolution?

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution A, intitulé « Préservation et respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques ».

Je donne la parole au représentant du Venezuela qui souhaite faire une déclaration au titre des explications de vote avant le vote.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela partage les préoccupations qui ont été soulevées concernant ce projet de résolution. Nous sommes conscients des répercussions mondiales

qu'une modification unilatérale du Traité sur la défense antimissile balistique aurait sur l'équilibre stratégique et sur l'ensemble des accords internationaux en matière de désarmement et de contrôle des armes nucléaires. Les négociations faites ces derniers jours entre les États parties au Traité n'ont pas abouti à l'accord souhaité pour résoudre les divergences entourant la validité et la vigueur de cet instrument juridique reconnu comme l'un des fondements de la structure internationale du désarmement.

Vu l'incertitude concernant l'avenir du Traité, le Venezuela croit que toute décision pertinente devra être prise sans porter atteinte aux principes, à l'intégrité et au respect du Traité. En conséquence, le Venezuela votera en faveur du projet de résolution qui figure dans le document A/C.1/56/L.1/Rev.1.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Turkménistan, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Bénin, États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie.

Par 82 voix contre 5, avec 62 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/24 A).

[Les délégations du Bénin et de la Mauritanie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution B est intitulé « Missiles ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice,

Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie.

Par 98 voix contre zéro, avec 58 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/24 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution C est intitulé « Effets de l'utilisation d'uranium appauvri dans les armements ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Barbade, Bénin, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Grenade, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée,

République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Soudan, Swaziland, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Guatemala, Îles Salomon, Kazakhstan, Lesotho, Mali, Mongolie, Mozambique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie, Zambie.

Par 54 voix contre 45, avec 45 abstentions, le projet de résolution C est rejeté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé « Réduction du danger nucléaire ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi,

Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Chine, Géorgie, Israël, Japon, Kazakhstan, Paraguay, République de Corée, République de Moldova, Ukraine.

Par 98 voix contre 45, avec 14 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 56/24 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé « Convocation de la

quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 56/24 D)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 56/24 E)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie,

Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Micronésie (États fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 154 votes contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 56/24 F).

[La délégation de l'Italie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

Un vote séparé a été demandé sur les termes « et en Asie du Sud » à la fin du paragraphe 3 et sur le paragraphe 3 du projet de résolution H.

S'il n'y a pas d'objection à ces demandes, je mettrai tout d'abord aux voix les termes « et en Asie du Sud » à la fin du paragraphe 3 du projet de résolution H, pour lequel un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite,

Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde, Pakistan.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, États-Unis d'Amérique, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 140 voix contre 2, avec 8 abstentions, les termes « et en Asie du Sud » sont maintenus.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 3 dans son ensemble, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, États-Unis d'Amérique, Israël, Maurice, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 145 voix contre une, avec 7 abstentions, le paragraphe 3 du dispositif, dans son ensemble, est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution H dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Monaco, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Espagne, Fédération de Russie, Inde, Israël.

Par 148 voix contre 4, avec 4 abstentions, le projet de résolution H, dans son ensemble, est adopté (résolution 56/24 G).

[Les délégations de la République populaire démocratique de Corée et de l'Italie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution I est intitulé « Désarmement régional ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 56/24 H).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution J est intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne,

Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan.

Par 151 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution J a été adopté (résolution 56/24 I).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution K est intitulé « Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution K sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution K est adopté (résolution 56/24 J).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution L est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution L sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 56/24 K).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution M est intitulé « Interdiction de déverser des déchets radioactifs ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution M sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 56/24 L).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution N est intitulé « Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco,

Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Liban, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Viet Nam.

Par 138 voix contre zéro, avec 19 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 56/24 M).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution O est intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce,

Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique, Inde, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :
Afrique du Sud, Bélarus, Bhoutan, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Maurice, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Suède.

Par 139 voix contre 3, avec 19 abstentions, le projet de résolution O est adopté (résolution 56/24 N).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution P est intitulé « Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2005 et Comité préparatoire de la Conférence ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite,

Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Cuba, Israël, Pakistan.

Par 156 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 56/24 O).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Q est intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution Q sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution Q est adopté (résolution 56/24 P).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution R est intitulé « Transparence dans le domaine des armements ».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 4 b) du dispositif et sur le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution R.

S'il n'y a pas d'objection à ces demandes, je mettrai tout d'abord aux voix le paragraphe 4 b) du dispositif du projet de résolution R, pour lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République

dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Égypte, Liban, République arabe syrienne, Yémen.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Chine, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie.

Par 133 voix contre 4, avec 12 abstentions, le paragraphe 4 b) du dispositif du projet de résolution R est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution R, pour lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Micronésie (États fédérés de),

Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Chine, Cuba, Égypte, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 133 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le paragraphe 6 du dispositif est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution R dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée,

Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Chine, Djibouti, Égypte, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 135 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le projet de résolution R dans son ensemble est adopté (résolution 56/24 Q).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution S est intitulé « Désarmement nucléaire ». Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 9 du projet de résolution S.

S'il n'y a pas d'objection, je mettrai tout d'abord aux voix le paragraphe 9 du projet de résolution S, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh,

Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan.

S'abstiennent :

Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Monaco, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 140 voix contre 3, avec 6 abstentions, le paragraphe 9 du dispositif est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution S dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Maurice, Pakistan,

République de Corée, République de Moldova, Suède, Ukraine.

Par 103 voix contre 41, avec 17 abstentions, le projet de résolution S dans son ensemble est adopté (résolution 56/24 R).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution T est intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ». Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du projet de résolution T.

S'il n'y a pas d'objection, je mettrai tout d'abord aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution T, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République

tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Israël.

S'abstiennent :

Micronésie (États fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 153 voix contre 4, avec 2 abstentions, le paragraphe 1 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution T dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles,

Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

S'abstiennent :

Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Chypre, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), République de Corée, République de Moldova, Turkménistan, Yougoslavie.

Par 111 voix contre 29, avec 21 abstentions, le projet de résolution T dans son ensemble est adopté (résolution 56/24 S).

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au début de cette séance il a été annoncé que le projet de résolution U ferait l'objet d'une décision à une date ultérieure.

Le projet de résolution V est intitulé « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution V sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 56/24 T)

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution W est intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution W sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution W est adopté (résolution 56/24 U).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous nous occupons à présent du paragraphe 74 du rapport, concernant les projets de décision.

Examinons d'abord le projet de décision I, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour ».

La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie Centrale ».

La Première Commission a adopté le projet de décision II sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de décision III est intitulé « Conférence des Nations Unies chargée de définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Monaco, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine, Yougoslavie.

Par 115 voix contre 7, avec 37 abstentions, le projet de décision III est adopté.

[*La délégation du Canada a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour, et la délégation de la Bulgarie qu'elle entendait s'abstenir.*]

Mme Marcus (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je demande que dans le compte rendu de la présente séance, il soit indiqué que les États-Unis d'Amérique n'ont pas participé au consensus sur le point 74 de l'ordre du jour, projet de résolution F, qui établit un lien entre le désarmement et le développement. Nous continuons de penser que le désarmement et le développement sont deux questions distinctes qui ne doivent pas être liées. C'est pour cette raison que les États-Unis d'Amérique n'ont pas participé à la Conférence de 1987 sur ce sujet. Dès lors, nous ne nous sentons pas liés par la déclaration contenue dans le Document final de la Conférence internationale.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour expliquer l'abstention de ma délégation sur la résolution « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ». Saint-Marin est en faveur de l'esprit de la résolution elle-même, et nous remercions la délégation japonaise qui déploie des efforts en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, objectif que mon pays partage tout à fait. Cette position a été démontrée par notre vote positif dans le passé. Mais le texte soumis cette année présente dans son dispositif certains éléments que mon pays considère comme un pas en arrière par rapport aux résultats passés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 74 de l'ordre du jour.

Point 75 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/56/537)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 21 de son rapport. Je vais les présenter à l'Assemblée l'un après l'autre. Après la prise de toutes les décisions, les représentants auront de nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Amérique centrale ».

Le projet de résolution A a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 56/25 A).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Kazakhstan, République de Corée, Turkménistan, Ukraine.

Par 104 voix contre 46, avec 11 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 56/25 B).

[La délégation du Guatemala a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution C est intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 56/25 C).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution D est intitulé « Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 56/25 D).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution E est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 56/25 E).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution F est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 56/25 F).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/56/538)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur les deux projets de résolutions recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, « Rapport de la Commission du désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 56/26 A).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution B, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 56/26 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé

Point 77 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/56/539)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution. S'il n'y a pas d'objection à cette demande, je vais tout d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan,

Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, Pakistan, Tonga.

Par 153 voix contre 2, avec 4 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie,

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Australie, Canada, Éthiopie, Inde, Tonga, Trinité-et-Tobago.

Par 153 voix contre 3, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 56/27).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 77 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Point 78 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/56/540)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/28).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 78 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 79 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/56/541)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/29).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 79 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 80 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/56/542)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 56/30).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 81 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/56/543)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 81 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 82 de l'ordre du jour**Traité d'interdiction complète des essais nucléaires****Rapport de la Première Commission (A/56/544)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

Par 161 voix contre une, le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 82 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 83 de l'ordre du jour**Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération****Rapport de la Première Commission (A/56/545)**

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Première Commission publié sous la cote A/56/545?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite achever son examen du point 83 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 84 de l'ordre du jour

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Rapport de la Première Commission (A/56/546)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 84 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 50.